

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
	Aluminium et ses alliages:		
35301-1	Gueuses, lingots, blocs, barres à cran, brames, lopins, masseaux et barres à fil la livre	1 c.	En fr.
35302-1	Barres, tiges, plaques, feuilles, lames, cercles, carrés, disques et rectangles	2.4 p.c.	2.1 p.c.
35303-1	Cornières, pièces en U, poutres, pièces en T et autres profilés et formes laminés, étirés ou refoulés	12½ p.c.	8 p.c.
35305-1	Tuyaux et tubes	12½ p.c.	8 p.c.
35306-1	Feuilles, n.d., ou lames, de moins de .005 de pouce d'épaisseur, unies ou bosselées, avec ou sans renfort	15 p.c.	9.2 p.c.
35307-1	Poudre d'aluminium	15 p.c.	9.2 p.c.
35310-1	Grenailles provenant de lingots et devant être employées à la fabrication de compositions à nettoyer la livre	1 c.	0.9 c.
35318-1	Feuilles d'alliage d'aluminium d'au moins 0.125 pouce et d'au plus 0.200 pouce d'épaisseur, d'au moins soixante-cinq pouces et d'au plus quatre-vingts pouces de largeur, laminées à chaud à partir de lingots d'alliage d'aluminium d'origine canadienne, importées pour être laminées à froid au Canada, devant servir à la fabrication de dessus de contenants de boissons à languette de débouchage la livre	2 c. (En fr.)	En fr.
35325-1	Feuilles ou feuillets lithographiques d'alliage d'aluminium, en couronnes, devant servir à la fabrication de clichés d'impression offset la livre	2 c. (En fr.)	En fr.
35400-1	Articles en aluminium, n.d. (à l'exclusion de pièces de fermetures à coulisse)	17½ p.c.	10.2 p.c.
35405-1	Ustensiles creux en aluminium pour la cuisine et les usages domestiques, n.d.	17½ p.c. (15 p.c.)	10.2 p.c.
35410-1	Ustensiles creux en nickel pour la cuisine et les usages domestiques, n.d.	17½ p.c. (15 p.c.)	10.2 p.c.
35500-1	Nickel et alliages contenant soixante pour cent ou plus de poids en nickel, n.d., savoir: formes ou profilés, barres et tiges, laminés, refoulés ou étirés (à l'exclusion du nickel ouvré pour servir d'anodes); rubans, feuilles et plaques (polis ou non); tubes sans soudure	† En fr.	4.3 p.c.
35500-2	Nickel et alliages contenant soixante pour cent ou plus de poids en nickel, n.d., savoir: lingots, blocs et grenailles; lopins, laminés, refoulés ou étirés (à l'exclusion du nickel ouvré pour servir d'anodes)	† En fr.	En fr.

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.